

**Sujet :** [INTERNET] Méthanisation Naturalgie

**Date :** 22/03/2022 22:28

**Pour :** pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je souhaite, en tant que paysan et habitant de Trésilley, vous faire part de ma ferme opposition au projet de méthanisation porté par la société Naturalgie sur la commune de Grandvelle et le Perrenot.

Si la méthanisation d'effluents d'élevages à l'échelle d'une ferme peut s'avérer vertueuse il est n'en va pas de même pour ce projet que l'entièreté du monde agricole haut-saônois rejette aujourd'hui pour la nature industrielle de son dimensionnement et de sa conception. La terre doit servir à nourrir la population et les animaux, non à produire de l'énergie.

J'attirerai votre attention sur plusieurs éléments particulièrement problématiques dans ce projet :

- **Dimensionnement à 99 T/j** pour rester sous le seuil de l'autorisation ICPE alors que les installations (digesteur, aires de stockages et lagunages) sont clairement surdimensionnées pour de telles quantités et pourront permettre de fait de traiter des volumes supérieurs. Cela interroge particulièrement lorsque l'on sait que les seuls contrôles sur les volumes et la nature des matières introduites dans le méthaniseur sont à la charge de l'exploitant, sans aucun moyen de vérification par les services de l'état.

- **Utilisation exclusive de cultures pour l'alimentation du méthaniseur.** Même si ces cultures sont dites intermédiaires il faut garder en tête que, selon les informations fournies par Naturalgie, 80% des tonnages de seigle seront récoltés entre mi-mai et fin juin. Cela ne laissera donc pas le temps aux agriculteurs d'implanter leur "culture principale" avant le début du mois de juin. En cas de manque d'eau (comme en 2019 et 2020 par exemple) ces cultures ne pourront pas se développer convenablement, et à l'inverse en cas d'été pluvieux et froid (comme en 2021) elle n'auront pas suffisamment de chaleur pour aller jusqu'à maturité avant les implantations suivantes à l'automne. Il convient donc de dire que les cultures principales seront tout bonnement sacrifiées au profit des cultures à vocation énergétiques, et il est illusoire de croire que les hectares consacrés pourront continuer à nourrir humains et animaux.

- **Surestimation des rendements des cultures.** Comme l'annonce le porteur de projet, 70% des surfaces alimentant le méthaniseur pratiqueront l'agriculture biologique. Or il est bien connu que si l'agriculture biologique est généralement plus vertueuse elle est aussi moins productive. Les rendements annoncés de 30 tonnes de matière brute par hectare correspondent à la fourchette haute de ce qu'il est possible d'obtenir en agriculture conventionnelle. L'agriculture biologique ne pourrait certainement pas produire au delà de 15 ou 20 tonnes par hectares. Il en résulte que les surfaces consacrées au projet seront bien supérieures à celles annoncées et/ou que Naturalgie aura recours à l'achat d'intrants différents ou sur des territoires plus lointains, engendrant ainsi des nuisances environnementales plus importantes.

- **Incohérence agronomique des rotations culturales.** Environ 80 % de la matière brute sera fournie par 5 exploitations agricoles qui consacreront entre 70 et 100% de leurs surfaces à la production de CIVES. Cela signifie clairement que ces fermes pratiqueront la monoculture de seigle année après année avec, entre chaque CIVE, une culture d'été misérable qui n'ira jamais à son terme (ou qui sera ensilée avec la bonne excuse de l'aléa climatique). Cela va complètement à l'encontre du cahier des charges de l'agriculture biologique, des obligations de la PAC et du bon sens paysan en général.

- **Doses d'épandages largement supérieures aux besoins des cultures.** Le plan d'épandage a été monté par le porteur de projet d'une manière assez simple : les doses apportées correspondent systématiquement aux doses maximales autorisées en zone vulnérable nitrate. Si l'on prend l'exemple du blé d'hiver il est ainsi prévu d'apporter 170 unités d'azote par hectare avec un objectif de rendement à 65 qtx/ha alors que la moyenne nationale du rendement en blé en agriculture biologique se situe autour de 35 qtx/ha. Cela signifie dans ce cas que plus d'un tiers de l'azote apporté ne pourra pas être assimilé par la plante et sera lessivé, polluant ainsi notre ressource en eau.

- **Cumul des aides agricoles et des tarifs de rachat du gaz.** Les principales fermes apportant de la matière au méthaniseur vont ainsi profiter des aides de la Politique Agricole Commune qui sont destinées à soutenir la production alimentaire. Cependant, comme évoqué précédemment, la part alimentaire de leur production deviendra négligeable. Dans le même temps elles profiteront indirectement d'un tarif de rachat préférentiel du gaz au travers du prix payé à la tonne apportée au méthaniseur. Pour être juste il conviendrait donc de défalquer des aides PAC les surfaces consacrées aux cultures de CIVES d'hiver (seigle).

Au delà de ces aspects purement techniques je pourrais également vous parler des nuisances sonores et olfactives, des dangers routiers, du bilan énergétique global du processus non évalué ou encore de l'impact sur la vie des sols de l'épandage de digestats en grandes quantités. Mais tout cela je crois que de nombreuses autres personnes vous feront remonter la problématique mieux que moi.

Je compte donc sur votre attention et votre sensibilité pour prendre en compte ces remarques dans le choix qui vous incombe aujourd'hui car il s'agit bien là de choisir le monde agricole que nous voulons pour demain.

Bien cordialement,

Julien Bailly